



2008 - Enquête sur l'utilisation des semences fourragères

Veuillez corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.

Signature du responsable _____

Numéro de téléphone _____

If you prefer this questionnaire in English, please check.

Bien que votre participation à cette enquête soit volontaire, votre collaboration est importante afin que les renseignements recueillis puissent être les plus exacts et les plus complets possible.

La présente enquête est menée à la demande d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et en collaboration avec l'Association canadienne du commerce des semences. Elle a pour but de mieux évaluer les tendances de l'utilisation des variétés améliorées de semences fourragères. Chacun des questionnaires restera confidentiel, mais le résumé des résultats sera utilisé par les compagnies qui participent à l'enquête, leurs comités régionaux, les ministères de l'agriculture, les organisations agricoles et le public en général.

1. Déclarez toutes les semences de légumineuses, graminées et plantes indigènes livrées à vos clients dans toutes les provinces ou régions du Canada pendant l'année se terminant le 30 juin 2008.

NOTE : Rapportez chaque partie composante des mélanges dans leur propre espèce.

2. Ne comptez pas les livraisons aux autres grossistes, usines privées ou municipales de nettoyage de semences, et transformateurs de semences fourragères, car ils font aussi partie de l'enquête.
Cette précaution vise à éviter de compter les livraisons deux fois.

3. Prière de mettre un "x" dans la boîte à côté de l'unité dont vous désirez vous servir :

001-1

livres

001-3

tonnes impériales

001-2

kilogrammes

001-4

tonnes métriques

4. Veuillez remplir le questionnaire et l'envoyer par la poste dans l'enveloppe affranchie ou télécopieur au (613) 951-3868, avant le vendredi 12 décembre 2008.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Merci de votre collaboration.

QUANTITÉ DE SEMENCES LIVRÉE ENTRE LE 1^{er} JUILLET 2007 ET LE 30 JUIN 2008

Semence	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
---------	---------------------------	--------	---------	----------	--------------	---------	----------------------

PARTIE 1: LÉGUMINEUSES

1 - LUZERNE

Semence commerciale	101		201		301		401		501		601		701	
Variétés publiques contrôlées	102		202		302		402		502		602		702	
Variétés privées contrôlées *	103		203		303		403		503		603		703	

2 - LOTIER CORNICULÉ

Semence commerciale	104		204		304		404		504		604		704	
Variétés publiques contrôlées	105		205		305		405		505		605		705	
Variétés privées contrôlées *	106		206		306		406		506		606		706	

3 - TRÈFLE ALSIKE

Semence commerciale	110		210		310		410		510		610		710	
Variétés publiques contrôlées	111		211		311		411		511		611		711	
Variétés privées contrôlées *	112		212		312		412		512		612		712	

4 - TRÈFLE ROUGE (À UNE COUPE)

Semence commerciale	113		213		313		413		513		613		713	
Variétés publiques contrôlées	114		214		314		414		514		614		714	
Variétés privées contrôlées *	115		215		315		415		515		615		715	

5 - TRÈFLE ROUGE (À DEUX COUPES)

Semence commerciale	116		216		316		416		516		616		716	
Variétés publiques contrôlées	117		217		317		417		517		617		717	
Variétés privées contrôlées *	118		218		318		418		518		618		718	

6 - MÉLILOT

Semence commerciale	119		219		319		419		519		619		719	
Variétés publiques contrôlées	120		220		320		420		520		620		720	
Variétés privées contrôlées *	121		221		321		421		521		621		721	

7 - TRÈFLE BLANC

Semence commerciale	122		222		322		422		522		622		722	
Variétés publiques contrôlées	123		223		323		423		523		623		723	
Variétés privées contrôlées *	124		224		324		424		524		624		724	

PARTIE 2: GRAMINÉES ET ESPÈCES INDIGÈNES

8 - FLÉOLE DES PRÉS

Semence commerciale	128		228		328		428		528		628		728	
Variétés publiques contrôlées	129		229		329		429		529		629		729	
Variétés privées contrôlées *	130		230		330		430		530		630		730	

* Les variétés privées sont celles dont les droits de commercialisation appartiennent à une société.

QUANTITÉ DE SEMENCES LIVRÉE ENTRE LE 1^{er} JUILLET 2007 ET LE 30 JUIN 2008

Semence	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
9 - BROME DES PRÉS							
Semence commerciale	131		231		331		431
Variétés publiques contrôlées	132		232		332		432
Variétés privées contrôlées *	133		233		333		433
10 - BROME INERME							
Semence commerciale	134		234		334		434
Variétés publiques contrôlées	135		235		335		435
Variétés privées contrôlées *	136		236		336		436
11 - FÉTUQUE DES PRÉS							
Semence commerciale	137		237		337		437
Variétés publiques contrôlées	138		238		338		438
Variétés privées contrôlées *	139		239		339		439
12 - FÉTUQUE ROUGE							
Semence commerciale	143		243		343		443
Variétés publiques contrôlées	144		244		344		444
Variétés privées contrôlées *	145		245		345		445
13 - FÉTUQUE ELEVÉE							
Semence commerciale	146		246		346		446
Variétés publiques contrôlées	147		247		347		447
Variétés privées contrôlées *	148		248		348		448
14 - PÂTURIN DES PRÉS							
Semence commerciale	152		252		352		452
Variétés publiques contrôlées	153		253		353		453
Variétés privées contrôlées *	154		254		354		454
15 - DACTYLE PELOTONNÉ							
Semence commerciale	158		258		358		458
Variétés publiques contrôlées	159		259		359		459
Variétés privées contrôlées *	160		260		360		460
16 - ALPISTE ROSEAU							
Semence commerciale	161		261		361		461
Variétés publiques contrôlées	162		262		362		462
Variétés privées contrôlées *	163		263		363		463
17 - RAY-GRASS ANNUEL							
Semence commerciale	164		264		364		464
Variétés publiques contrôlées	165		265		365		465
Variétés privées contrôlées *	166		266		366		466

* Les variétés privées sont celles dont les droits de commercialisation appartiennent à une société.

QUANTITÉ DE SEMENCES LIVRÉE ENTRE LE 1^{er} JUILLET 2007 ET LE 30 JUIN 2008

Semence	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique						
18 - RAY-GRASS VIVACE													
Semence commerciale	167		267		367		467		567		667		767
Variétés publiques contrôlées	168		268		368		468		568		668		768
Variétés privées contrôlées *	169		269		369		469		569		669		769
19 - SORGHO-SOUUDAN													
Semence commerciale	170		270		370		470		570		670		770
Variétés contrôlées	171		271		371		471		571		671		771
20 - AGROPYRE À CRÊTE													
Semence commerciale	175		275		375		475		575		675		775
Variétés publiques contrôlées	176		276		376		476		576		676		776
Variétés privées contrôlées *	177		277		377		477		577		677		777
21 - AGROPYRE INTERMÉDIAIRE													
Semence commerciale	178		278		378		478		578		678		778
Variétés publiques contrôlées	179		279		379		479		579		679		779
Variétés privées contrôlées *	180		280		380		480		580		680		780
22 - AGROPYRE GRÈLE													
Semence commerciale	184		284		384		484		584		684		784
Variétés contrôlées	185		285		385		485		585		685		785
23 - AGROPYRE (TOUTES LES AUTRES ESPÈCES)													
Semence commerciale	186		286		386		486		586		686		786
Variétés contrôlées	187		287		387		487		587		687		787
24 - ÉLYME (TOUTES LES ESPÈCES)													
Semence commerciale	190		290		390		490		590		690		790
Variétés contrôlées	191		291		391		491		591		691		791
25 - AUTRES ESPÈCES FOURRAGÈRES VIVACES													
Semence commerciale	192		292		392		492		592		692		792
Variétés contrôlées	193		293		393		493		593		693		793
26 - STIPE VERTE													
Semence commerciale	195		295		395		495		595		695		795
27 - AUTRES ESPÈCES INDIGÈNES													
Semence commerciale	196		296		396		496		596		696		796
28 - AUTRES ESPÈCES POUR LE GAZON													
Semence commerciale	197		297		397		497		597		697		797
Variétés publiques contrôlées	198		298		398		498		598		698		798
Variétés privées contrôlées *	199		299		399		499		599		699		799